

Relevé de conclusions conseil scientifique de l'IMMM du 12 avril 2018

Présents : Philippe BERTUS, Guillaume BROTONS, Remi BUSSELEZ, Olivier COLOMBANI, Gwenaël CORBEL, Philippe DANIEL, Laurent FONTAINE, Christophe LEGEIN, Pascal RUELLO

Excusés : Anne-Sophie CASTANET, Nicolas DELORME, Gilles DUJARDIN, Vincent MAISONNEUVE, Sagrario PASCUAL,

En l'absence des 2 animateurs de la thématique SO, la thématique concernée a demandé que Philippe BERTUS assure la représentation pour ce conseil.

1) Modalités de fonctionnement du Fond Incitatif Recherche

Il est rappelé qu'une projection d'un montant de 10 000€ pourra être attribuée au FIR, hors invitations pour les séminaires (1000€ par thématique). Suite au dernier CS, la direction de l'IMMM fait des propositions sur le mode de répartition de ce fond. Après échange avec les membres du CS il est convenu le mode de fonctionnement ci-dessous :

- Dépôt d'un projet par un membre de l'IMMM.
- Les projets soumis auront une dimension collective qu'elle soit inter ou intra thématique. Un « bonus » sera ainsi accordé aux projets inter-thématiques et à tout projet intra-thématique mais ayant un effet structurant et/ou inter axe.
- Pas de bénéficiaire hors IMMM
- Dépôt d'un projet selon un dossier défini en CS (voir fiche de dossier à remplir en annexe)
- Les dossiers devront être remontés à la direction via les animateurs de thématiques
- Expertise et proposition d'attribution par le CS IMMM
- Validation définitive par direction IMMM
- Bilan a posteriori : les porteurs de projets seront invités à présenter leurs résultats en CS l'année suivante
- Pour l'année 2018, il est proposé de financer 2 projets à hauteur maximum de 5000€.
- Remontée des dossiers pour fin juin
- Décision d'attribution début juillet.

2) Demandes de Post-doc UBL

Après détail du dispositif et des conditions d'éligibilité, les demandes parvenues aux animateurs et à la direction sont listées.

Il est proposé de ne procéder à un classement que pour les dossiers dont l'IMMM est porteur principal, soit 3 dossiers de projets trans-département et 1 seul dossier intra-département (1/1). Pour les autres dossiers, seul un avis rédigé par la direction sera joint au dossier.

Après échange entre les membres du CS, les projets proposés sont les suivants avec le classement ci-contre pour les 3 premiers projets :

Thématique	Porteur principal/département	Co-porteur /département	Demande financière	Co-Financement	Classement
PSC	G. Brotons	Ph. Soudant/ LEMAR Mer et Litoral	100% UBL	Demande ANSES + ANR	1
POL	E. Nicol	P. Weiss/ RMES Biologie- Santé	100% UBL		2
POL	P. Pasetto	C. Hellio / LEMAR Mer et Litoral	100% UBL		3
POL	G. Bastiat / MINT – Biologie Santé	S. Pascual	100% UBL		
POL	E. Leroy / GEPEA - Industrie	J.F Pilard	100% UBL	Demande ADEME	
MI	V. Maisonneuve		50% UBL	50%LMU ?	

Remarques :

- G. Brotons concerné par un projet n'a pas participé à cette partie de la réunion.
- A l'occasion des échanges sur les post-doc UBL, il a été rappelé l'engagement de notre établissement de flécher un financement de thèse sur le RFI Bioregate.

3) Powerpoint de présentation de l'IMMM

Il est demandé aux animateurs de proposer 3 « slides » en anglais synthétisant les activités de leur thématique pour le 28 mai 2018. Le modèle choisi est celui de l'AG du 9 mars 2015 : 1 diapo générale de présentation de la thématique, 1 diapo « résultats majeurs », 1 diapo « projets en cours ou récents » (depuis 5 années).

4) Site Internet IMMM

Un contenu mis à jour est nécessaire. Les animateurs de thématique sont chargés de cette mise à jour. Un fichier en format *word* leur est demandé pour le 1^{er} juin.

5) Experts extérieurs

La direction de l'IMMM va contacter très rapidement les experts proposés. Le conseil scientifique de l'IMMM à mi-parcours pourrait se réunir en novembre 2018.